

---

**Rapport de la Commission ad hoc  
sur le préavis 23-2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour  
l'aménagement de l'espace public « chemin des Cerisiers, de Grandchamp, du  
Porteau et de la Forestallaz »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 19 novembre 2014 à 19:30 à la maison communale.

Présents : M. Jacques Chevaley, président  
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire  
Mme Wanda Bosshard-Taroni  
Mme Ariane Zompa  
M. Sandro Aita  
M. Jean-Luc Burgy en remplacement de Mme Monica Simonet  
M. William Yoakim

M. Claude Schwab, municipal délégué, et M. Jean-Patrice Krümel du bureau technique, ont honoré la Commission ad hoc de leur présence. La Commission les remercie de leurs explications.

Objet

L'objet de ce préavis consiste dans la demande d'un crédit d'étude pour l'assainissement de chaussées, l'aménagement de trottoirs, de l'éclairage public et des reprises de la récolte des eaux claires aux chemins des Cerisiers, de Grandchamp, du Porteau et de la Forestallaz, en vue des PPA « En Grandchamp » et « Au Porteau ». Ces deux PPA répondent à la demande du canton visant à densifier l'habitat dans notre commune.

La municipalité anticipe les besoins pour le quartier du Porteau car la mise en œuvre des aménagements nécessaires pour les services, la voirie et la réalisation de trottoirs, demande du temps. Il n'est pas question de développer les transports publics dans ce secteur étant donné la proximité de la gare des CEV. Il n'est pas non plus prévu de réaliser des pistes cyclables car selon la municipalité, des choix drastiques s'imposent et il lui paraît plus urgent de refaire les chaussées et de prévoir des trottoirs que d'envisager la réalisation de pistes cyclables.

Ces travaux sont envisagés dans la suite logique de ceux effectués sur la route des Boulingrins afin de proposer aux futurs habitants de ce quartier une desserte rapide vers l'aval du village. Les mesures de modération du trafic restent encore à définir aussi bien pour de possibles zones 30 dans le quartier lui-même que pour la desserte des chemins des Cerisiers et de Chamoyron en direction du centre du village.

Délibérations

La volonté du canton de densifier l'habitat ne tient pas compte des préoccupations des citoyens et du respect de leur qualité de vie. Il semble en effet que l'augmentation du

trafic sera très importante. La commission regrette d'autant plus vivement de ne pas disposer de réponses plus précises aux questions portant sur l'estimation de la charge du trafic par jour dans ce quartier (augmentation de 10 à 20% selon le Bureau technique).

La commission souligne également le manque de vue d'ensemble de la modération du trafic dans le village. Le projet aurait dû concerner tout le quartier y compris le chemin de la Chenalettaz. Elle déplore également le manque de vision à long terme pour le développement du nombre d'habitants dans la commune.

La commission remarque que la municipalité tiendra compte dans la mesure du possible de la grille d'analyse ayant trait au développement durable en se focalisant autant sur l'aspect économique de l'Agenda 21 que sur les aspects écologiques et sociaux. Ces différents aspects pourraient être évoqués dans une vision globale du développement de Saint Léger afin d'éviter que la grille d'analyse ne se limite qu'à de vagues incitations à trouver la meilleure solution pour ce quartier.

La commission aimerait que ses préoccupations figurent dans le rapport d'études. Dans cette mesure, elle fait un vœu en trois volets :


- que la réalisation de l'aménagement de cet espace public s'intègre dans une vision globale de la circulation sur le bas du village ;
- que le chemin du Porteau devienne un itinéraire de déléstage vers le bas du village pour les futurs habitants des quartiers de Grandchamps et Porteau ;
- que le chemin des Cerisiers ne devienne en aucun cas une route de transit tant vers l'est que vers l'ouest du village.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose au Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, sous réserve du rapport de la commission des finances, d'accepter les conclusions du préavis 23-2014 :

- octroyer le crédit demandé de CHF 132'000.- ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- autoriser la municipalité à amortir cette dépense via le compte 430.3185 sur les exercices courants.

Le président  
Jacques Chevaley



La secrétaire  
Marie-France Vouilloz Burnier

